

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023

Date de convocation : 22/03/2023
Date d'affichage : 22/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 17 dont 6 pouvoirs
Votants : 23

Le trente et un mars deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel - Maire

Etaients présents : M. DETRAIT Michel - M. DELCROIX Sébastien - Mme DUPIRE Agnès - M. HUVELLE Richard - Mme COCHARD Aurore - M. HERBAUT Jean-Jacques - Mme CAIL Marie-Béatrice - M. LEMIRE Régis - M. COUTO José - M. DELVALLEE Pascal - Mme GILLOT Séverine - Mme VANDY Hélène - Mme BORGES Perrine - M. BEAUVILAIN Dylan - M. LEBRUN Willy - M. DUPONT Jérôme - M. DELON Patrick

Etaients absents excusés :

Mme LEGER Roselyne a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien
Mme CHANDELIER Sylvie a donné son pouvoir à M. DETRAIT Michel
M. ANCELET Benoît a donné son pouvoir à M. BEAUVILAIN Dylan
Mme CRETON Stéphanie a donné son pouvoir à Mme COCHARD Aurore
Mme DECOTTE Valérie a donné son pouvoir à Mme BORGES Perrine
Mme CAVRIL Isabelle a donné son pouvoir à Mme DUPIRE Agnès

OBJET : Vente d'un bien communal sis 20 Rue des Ecoles - 59138 PONT SUR SAMBRE

Vu la délibération n°2022/24 autorisant la vente du bien sis à PONT SUR SAMBRE 20 Rue des Ecoles section AD n°456, AD n°455, AD n°458 et Ad n°455

Vu la délibération n°2022/39 validant le classement des offres et définissant les conditions de vente dudit bien

Pour rappel, voici le détail des offres reçues :

N° de l'offre	Offre déposée par	Identité des personnes intéressées	Prix proposé net vendeur	Destination du bien
1	CEDRIC V	M. et Mme GELLE	115 000 €	Réhabilitation logement pour louer Stockage colis messagerie et hivernage camping-car
2	LCD Nord Immo	M. VAILLE Frédéric	115 000 €	Résidence Principale
3	LCD Nord Immo	M. HIANNE Romain	115 000 €	Résidence principale et création d'une entreprise d'électricité générale
4	Cedric V	M. BERTAUX Alexandre	115 000 €	Réhabilitation logement pour location et stockage pour événementiel

5	LCD Nord Immo	M. LAMBERT Ludovic	115 000 €	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <small>Envoyé en préfecture le 05/04/2023 Reçu en préfecture le 05/04/2023 Publié le ID : 059-215904673-20230401-2023_09-DE</small> </div> (existe à Berlaimont souhaite extension)
---	------------------	-----------------------	-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Et le classement validé lors du conseil municipal du 10 Juin 2022 :

N°1 : Offre n°5 – showroom véhicules

N°2 : Offre n°3 -entreprise électricité générale

N°3 : Offre n°2 – résidence principale

N°4 : Offre n°4 – stockage évènementiel

N°5 : Offre n°1 – stockage colis messagerie

Le rapporteur informe l'assemblée avoir reçu un mail le 10 février 2023 de l'agence immobilière LCD Nord Immo nous informant que Monsieur LAMBERT n'a malheureusement pas obtenu son prêt immobilier.

Le candidat suivant a ensuite été recontacté : Monsieur HIANNE n'a pas donné suite à son offre initiale, vu le contexte actuel.

Le troisième candidat, Monsieur VAILLE n'était plus intéressé puisqu'il avait trouvé un autre bien depuis.

L'agence CEDRIC V a donc repris contact avec son client Monsieur BERTAUX, qui est favorable à la poursuite de son projet. Il a d'ailleurs déjà obtenu un accord de principe de son établissement bancaire.

Par conséquent, conformément aux dispositions de la précédente délibération :

- Monsieur le Maire est autorisé à vendre ce bien à la Monsieur BERTAUX Alexandre, au prix de 115 000 € NET vendeur et à signer tous les documents relatifs à cette vente auprès de Maître DERQUE Sébastien, notaire à BERLAIMONT.

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

Avec 23 VOIX POUR

Autorise la vente de ce bien au profit de Monsieur BERTAUX Alexandre selon les modalités définies précédemment.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS
 SIGNE LECTURE FAITE
 POUR COPIE CONFORME
 A PONT SUR SAMBRE
 Le 1^{er} avril 2023
 M. DETRAIT - Maire

